

Interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Rémy Burri: «Y a-t-il deux poids, deux mesures dans les sanctions disciplinaires appliquées au personnel de la Ville de Genève?»

De nombreuses et récentes affaires permettent de douter raisonnablement de l'équité de traitement des collaborateurs de la Ville de Genève face à l'application des mesures disciplinaires et surtout dans les sanctions prises envers les collaborateurs. Ainsi, je souhaiterais obtenir les informations suivantes.

Depuis le début de la législature:

- combien d'avertissements ont été prononcés par les chefs ou cheffes de service, par les directeurs ou directrices de département, de même que par le directeur général?
- combien de blâmes, combien de suppressions d'augmentation annuelle de traitement pour l'année et combien de licenciements ont été prononcés par chaque directeur ou directrice de département, par le directeur général ainsi que par le conseiller administratif délégué ou la conseillère administrative déléguée de chaque département?
- quel motif de sanction a été retenu pour chaque sanction prise (avertissement, blâme, suppression d'augmentation, licenciement) et pour chaque catégorie de cadre et par département?